



Le 10 octobre 2023

Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts  
Sénat du Canada  
Ottawa (Ontario) K1A 0A4

Par courriel : [agfo@sen.parl.gc.ca](mailto:agfo@sen.parl.gc.ca)

**Objet : Projet de loi C-234 : Loi modifiant la Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre**

Mesdames et Messieurs les membres du Comité AGFO,

Au nom de l'Ontario Fruit and Vegetable Growers' Association (OFVGA), je vous écris afin de vous demander de soutenir les agriculteurs canadiens en étudiant et en adoptant le projet de loi C-234, Loi modifiant la Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre (LTPGES), tel qu'il a été rédigé, en troisième lecture au Sénat.

L'OFVGA se fait l'écho des appels lancés par notre association nationale, les Producteurs de fruits et légumes du Canada, pour que le gouvernement fédéral prenne l'initiative de veiller à ce que les exemptions et les allègements relatifs à la tarification du carbone s'appliquent à tous les agriculteurs, y compris les serriculteurs, pour tous les principaux types de carburant, dont le gaz naturel et le propane, utilisés par les agriculteurs canadiens dans leurs machines agricoles courantes et leurs systèmes de chauffage et de climatisation.

Les politiques et lois de tarification du carbone doivent mieux refléter les pratiques agricoles modernes partout au Canada, appuyer une plus grande production alimentaire à l'échelle nationale, et réduire au minimum les répercussions sur la compétitivité entre les provinces et vis-à-vis de nos principaux partenaires commerciaux internationaux.

L'Ontario abrite la plus grande concentration de producteurs de légumes de serre au pays, ce qui contribue à faire du Canada un chef de file dans ce secteur en Amérique du Nord. Le secteur des légumes de serre contribue à l'économie canadienne à hauteur d'environ 3,7 milliards de dollars, soutient plus de 27 000 emplois au sein de la chaîne d'approvisionnement et entraîne des augmentations annuelles régulières des ventes à la ferme, qui ont totalisé plus de 2,2 milliards de dollars en 2022. Les 892 serres de fruits et légumes du Canada produisent principalement des tomates, des poivrons et des concombres. En tant que chefs de file mondiaux de l'agriculture durable, les serriculteurs aspirent à l'excellence et sont connus pour leur adoption précoce de nouvelles technologies et de pratiques durables.

Les producteurs canadiens de fruits et légumes ont recours à des systèmes de chauffage et de refroidissement pour cultiver leurs produits et s'assurer que les produits périssables récoltés conservent leur qualité (immédiatement après la récolte et pendant le stockage, la manutention, l'emballage et l'expédition), pour répondre aux exigences du marché et pour contribuer à réduire les pertes et les déchets alimentaires au début de la chaîne de valeur.

Les serres de production de légumes sont équipées de systèmes informatisés de régulation de climatisation pour offrir des conditions de croissance optimales. La plupart des producteurs ont besoin de chaudières au gaz

naturel pour disposer sur place d'une source constante, rentable et durable de sous-produits de combustion indispensables : ils donnent de la chaleur et du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) de qualité alimentaire aux plantes pour qu'elles puissent respirer et croître. Grâce à un investissement supplémentaire dans des actifs énergétiques à la ferme, tels que des systèmes de cogénération (autrement dit, de production combinée de chaleur et d'électricité), les serriculteurs peuvent également produire leur propre électricité fiable pour l'éclairage d'appoint de leurs cultures tout au long de l'année, ce qui augmente encore (c'est-à-dire à plus de 95 %) l'efficacité énergétique du système alimenté au gaz naturel.

L'OFVGA apprécie le fait que la LGPTES prévoit actuellement un allègement initial de la redevance sur les combustibles (c'est-à-dire la taxe sur le carbone) par le biais de certificats d'exemption décernés aux agriculteurs (sur l'essence et le diesel utilisés pour des activités admissibles à 100 %) et aux exploitants de serres (sur le gaz naturel et le propane utilisés pour des activités admissibles à 80 %). Nous restons toutefois préoccupés par les effets cumulés des 20 % restants sur la compétitivité des producteurs canadiens de légumes de serre.

Par exemple, une exploitation agricole familiale de l'Ontario, qui cultive 30 acres de poivrons en serre, paiera près de 150 000 \$ de taxe sur le carbone (sur son utilisation de gaz naturel aux fins de production alimentaire – chaleur et CO<sub>2</sub> pour ses cultures) au cours de l'année. Au plus fort de la production (mars), la facture mensuelle de gaz naturel pour cette exploitation agricole s'élèverait à près de 40 000 \$. Sur ce montant, plus de 11 000 \$ correspondent à la taxe sur le carbone. L'augmentation de 20 % de la tarification du carbone est une question urgente, car les exploitations agricoles sont déjà en difficulté avec la tarification actuelle de 65 \$ par tonne d'équivalent en dioxyde de carbone (éq. CO<sub>2</sub>).

L'analyse laisse penser que lorsque la tarification de la pollution passera à 170 \$ par tonne d'éq. CO<sub>2</sub>, comme ce sera le cas en 2030, cette hausse signifiera que pour ce petit sous-ensemble d'exploitants de serres, les coûts attendus (20 %) de la redevance sur les combustibles grimperont à plus de 25,5 millions de dollars.

Au lieu d'avoir l'effet escompté de changement de comportement, de réduction des émissions et de décarbonisation, les millions de dollars versés au gouvernement fédéral ne sont pas restitués et empêchent ces mêmes entreprises de prendre de véritables mesures en faveur du climat. L'augmentation de la tarification de la pollution par le carbone ne peut pas inciter les nombreux serriculteurs canadiens qui, motivés par les efforts de réduction de leurs coûts d'exploitation, ont déjà investi dans des travaux de rénovation et d'amélioration, notamment des rideaux écoénergétiques, des améliorations de l'isolation des parois et l'installation d'une troisième couche de couverture de toit.

Les producteurs ont déjà toutes les raisons de vouloir réduire les coûts, en particulier ceux liés à l'énergie. Les dépenses totales d'exploitation dans le cas des légumes de serre ont augmenté de 13 %, passant de 1,3 milliard de dollars en 2019 à 1,4 milliard de dollars en 2020, ce qui a été suivi d'une autre augmentation de 13 % pour atteindre 1,6 milliard de dollars en 2021<sup>1</sup>. Nous savons que les coûts de main-d'œuvre (salaires) constituent le coût variable unique le plus important contribuant à l'augmentation des coûts d'exploitation. Cependant, il est important de noter qu'en 2021, les coûts salariaux ont augmenté de 20 % par rapport à l'année précédente, tandis que les coûts combinés de l'électricité (dépenses pour l'éclairage, les ventilateurs et le chauffage) et du carburant ont connu une augmentation sans précédent de 40 %.

L'OFVGA demande que les politiques et les lois du gouvernement du Canada en matière de tarification du carbone, d'énergie et d'environnement reflètent mieux les pratiques agricoles modernes au Canada et la spécificité des besoins en carbone dans la production en serre, soutiennent une sécurité et une souveraineté



alimentaires accrues et réduisent le plus possible l'incidence sur la compétitivité interprovinciale et la compétitivité avec nos principaux partenaires commerciaux internationaux.

Votre soutien au projet de loi C-234 est un soutien aux producteurs canadiens de fruits et légumes qui se sont engagés à répondre à la demande croissante de fruits et légumes frais sains, nutritifs, de haute qualité et durables.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, mes salutations distinguées.

Shawn Brenn  
Président, OFVGA

- CC :
- L'honorable Robert Black, sénateur, président du Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts
  - L'honorable Paula Simons, sénatrice, vice-présidente, Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts
  - L'honorable Sharon Burey, membre du Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts
  - L'honorable Brent Cotter, sénateur, membre du Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts
  - L'honorable Pierre J. Dalfond, sénateur, membre du Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts
  - L'honorable Marty Klyne, membre du Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts
  - L'honorable Percy Mockler, sénateur, membre du Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts
  - L'honorable Victor Oh, sénateur, membre du Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts
  - L'honorable Chantal Petitclerc, membre du Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts
  - L'honorable Raymonde Saint-Germain, membre du Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts
  - L'honorable Yuen Pau Woo, membre du Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts

---

<sup>i</sup> Statistique Canada. Tableau 32-10-0025-01. Dépenses d'exploitation des producteurs spécialisés de serre.